



Energie et aménagement du territoire: des mondes parallèles?

Alain Beuret, team conseil en aménagement – Rencontre SuisseEnergie pour les communes – 7 mai 2024

Introduction

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas?

Quartier résidentiel d'une commune (VS) en 2021.
12 nouveaux logements à proximité du centre (< 450m de la gare)

24+6 places de stationnement 'obligatoires'...
l'aire de jeux pour enfants, également 'obligatoire',
a dû être déplacée sur le toit des garages.

Le Conseil d'Etat valaisan (Conseil exécutif)
adopte en 2023 un projet de loi sur l'énergie qui
vise à atteindre l'objectif zéro net en 2040 déjà.
Il prévoit entre autres une revalorisation
importante de la mobilité douce (stratégie de
mobilité douce du 08 février 2012).



Introduction

Que manque-t-il ?

Commune (BL) 2021

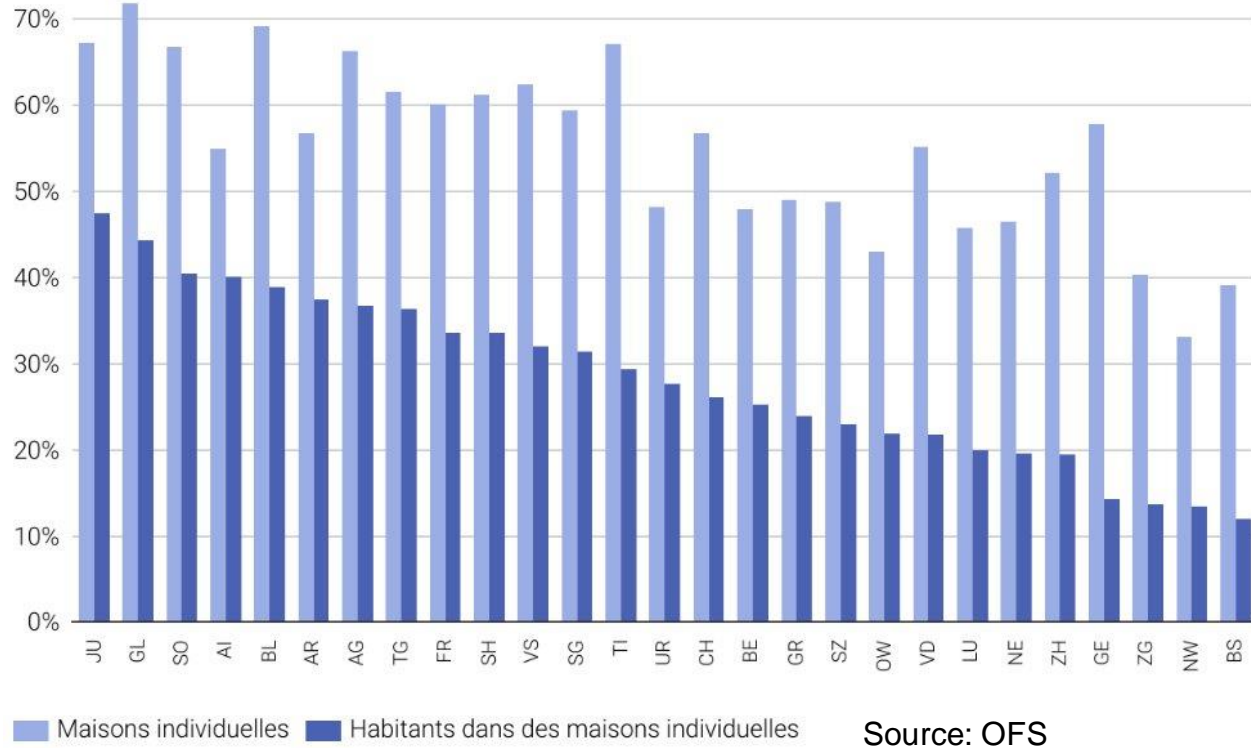
Construction d'un nouveau quartier avec 10 nouvelles maisons individuelles
10 nouveaux chauffages au gaz

Le 19 octobre 2023, le Parlement de Bâle-Campagne décide de modifier la loi cantonale sur l'énergie. Elle interdit les chauffages au mazout et au gaz et oblige d'installer des panneaux photovoltaïques.

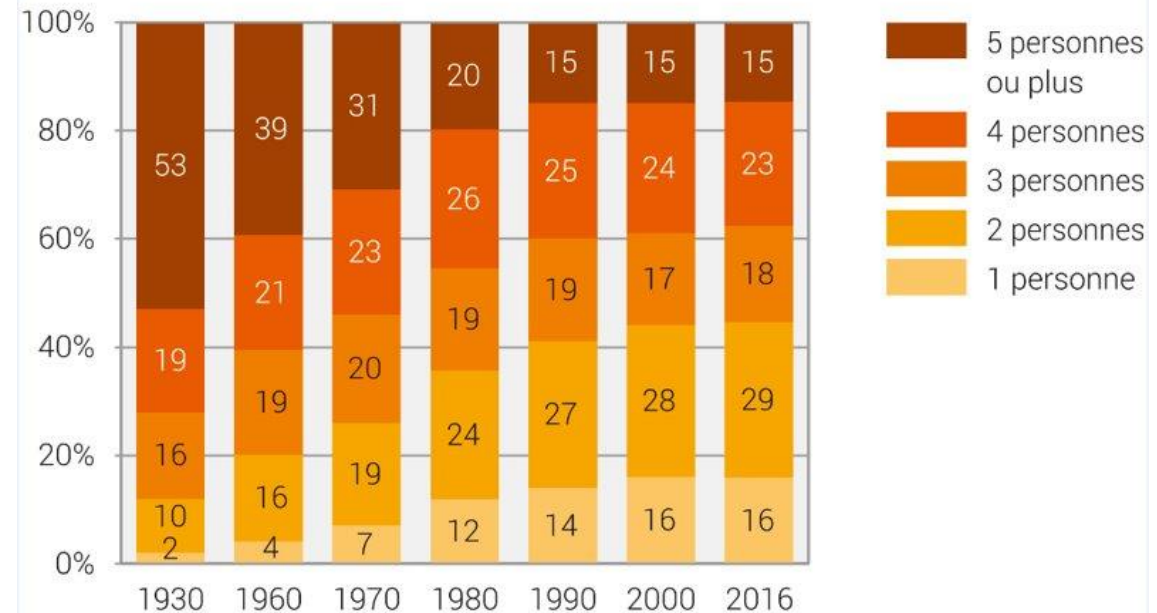
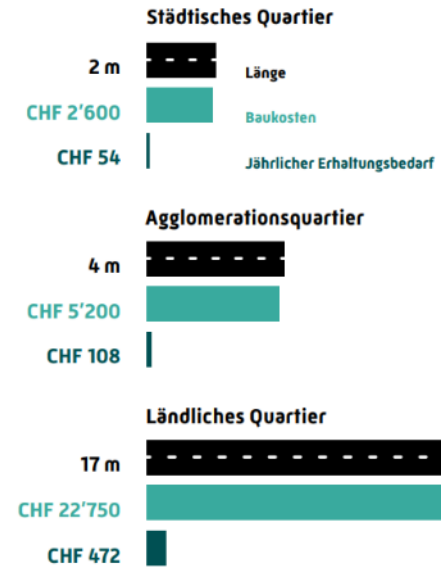


Introduction

Pourquoi l'aménagement du territoire ?



Source: OFS
Statistique des bâtiments et logements 2022



Source: OFS – 2016: Statistique de la population et des ménages (STATPOP); 1930–2000: Recensement fédéral de la population (RFP)

Aménagement du territoire

Principes de base

Quelles sont les outils disponibles pour gérer l'évolution de l'environnement ?

Comment les différents intérêts sont-ils préservés ?

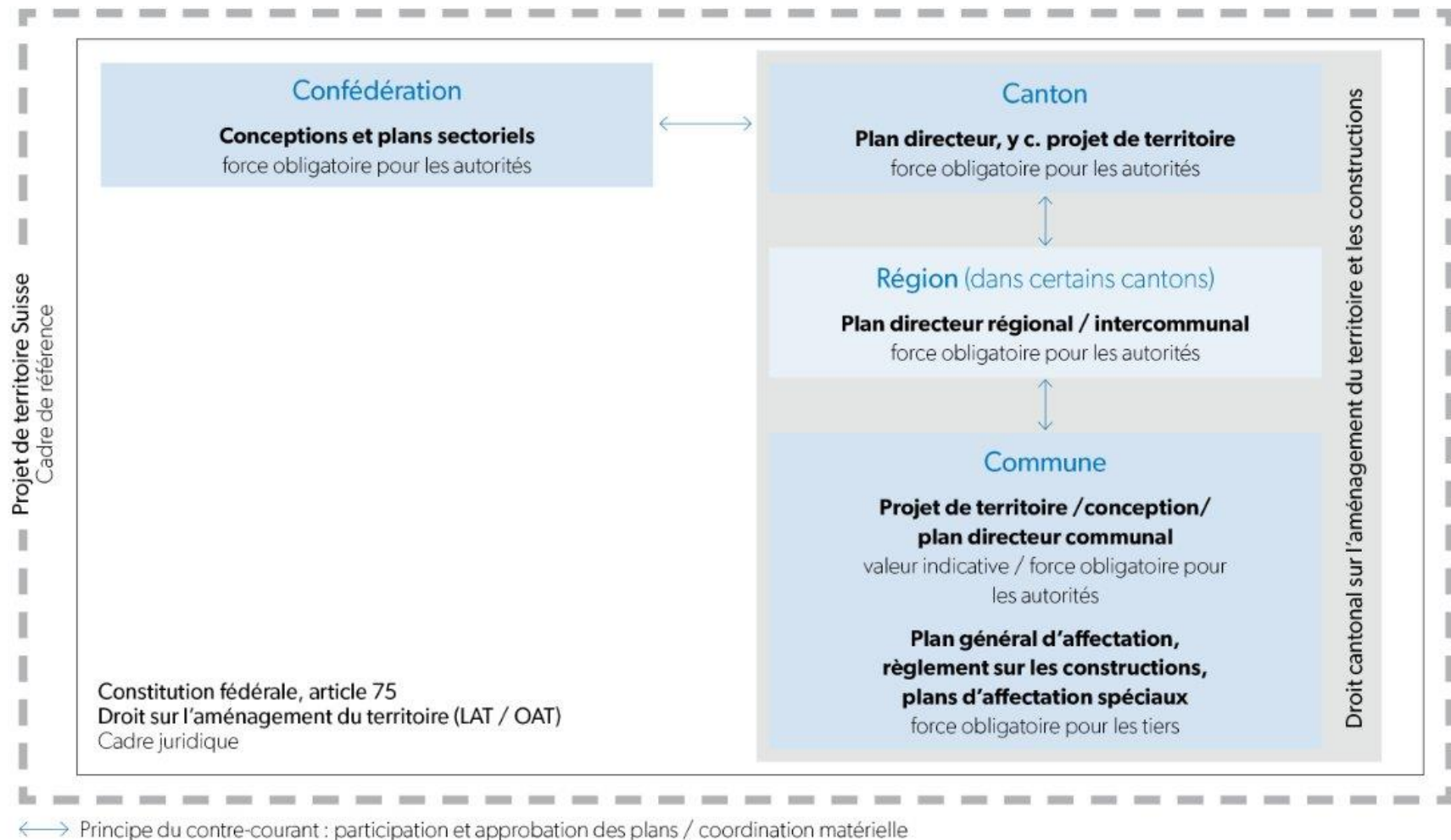
Quelle est la place du citoyen avec ses devoirs et ses préoccupations ?

Art. 75 Cst. : Aménagement du territoire

¹ La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

² La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

³ Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire.



L'aménagement du territoire en Suisse

Principes de base

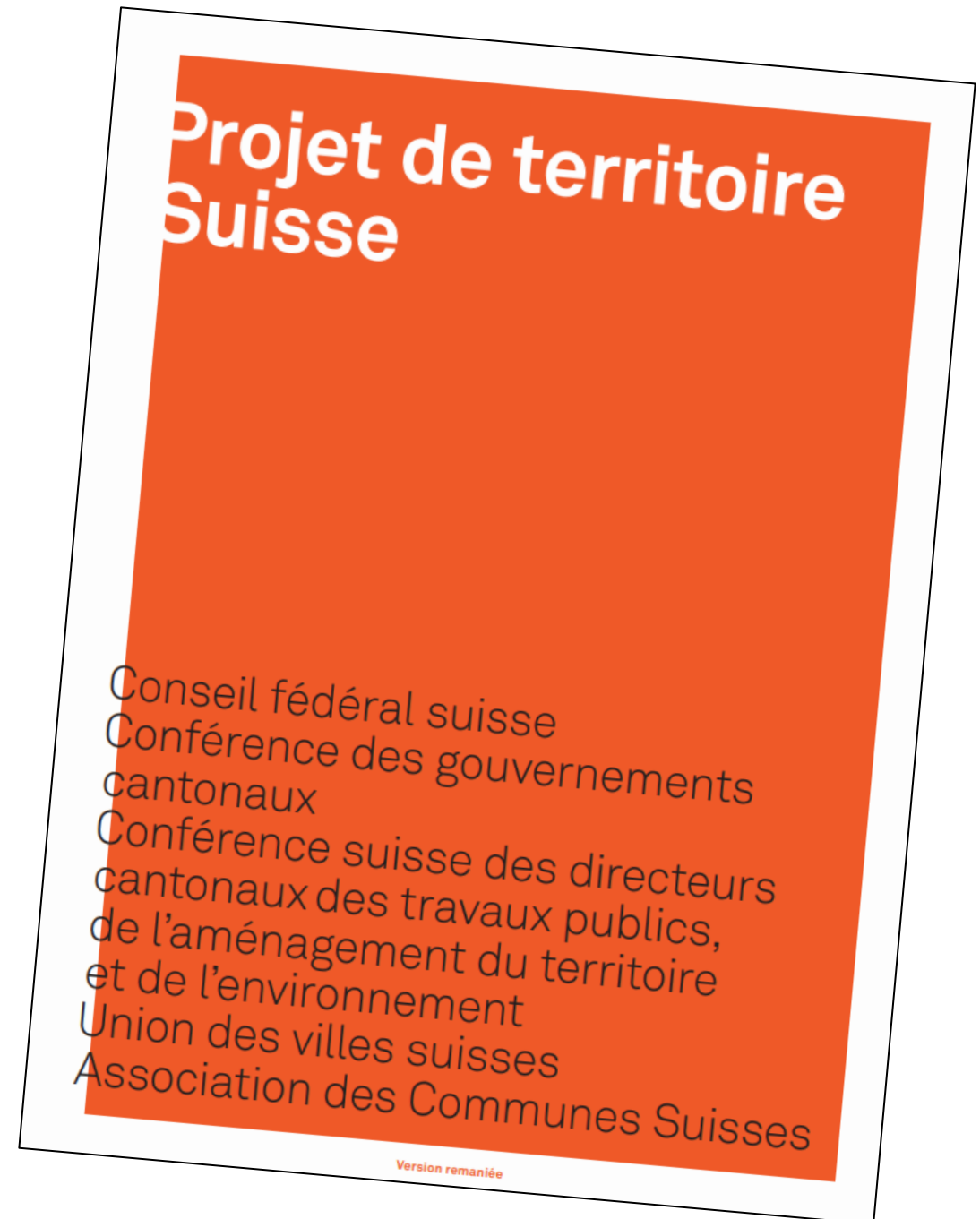
Instrument tripartite

Projet de territoire Suisse

Stratégie pour un développement territorial durable

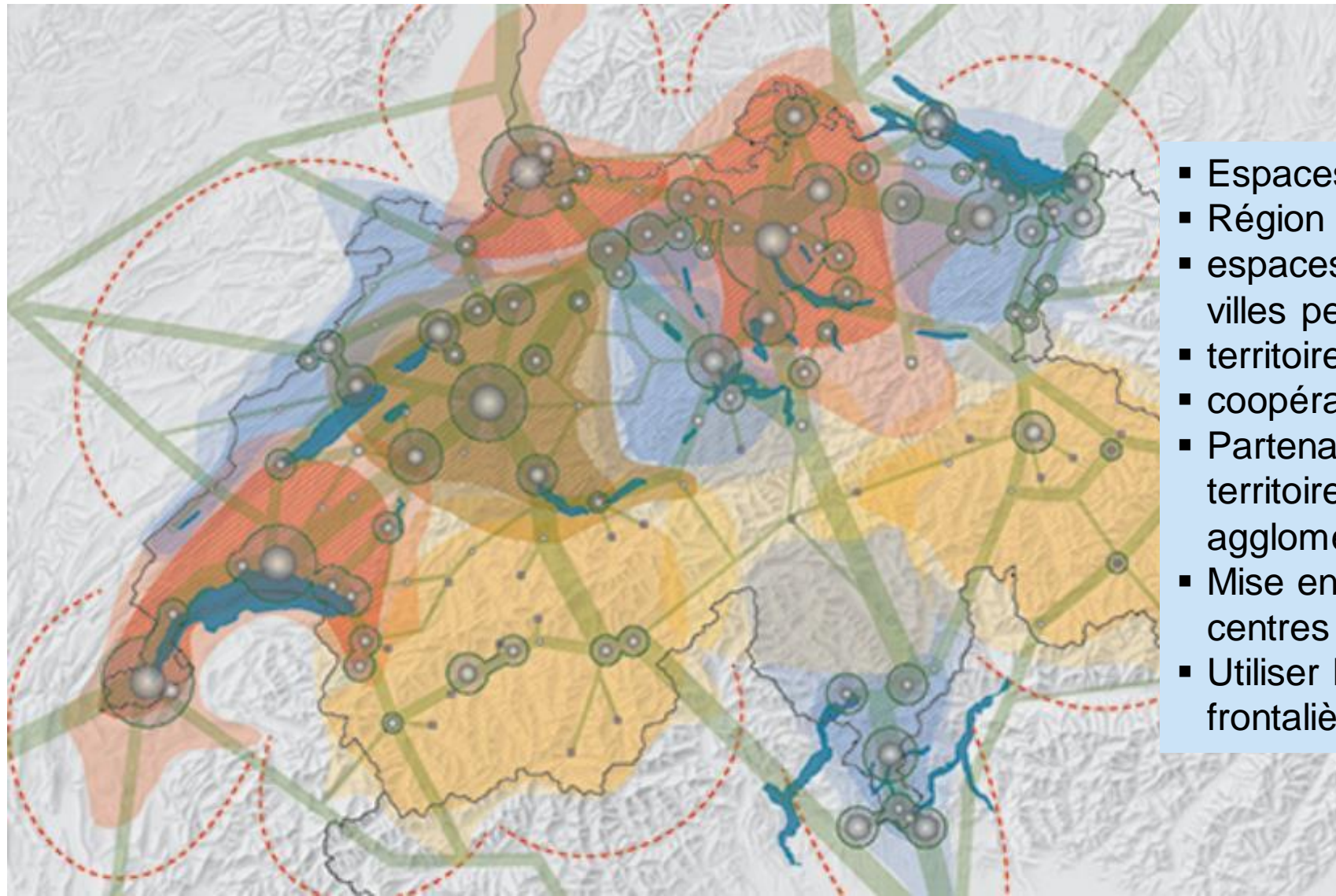
Base pour la collaboration territoriale entre la Confédération, les cantons et les communes

Cadre d'orientation / aide à la décision



Stratégie 1

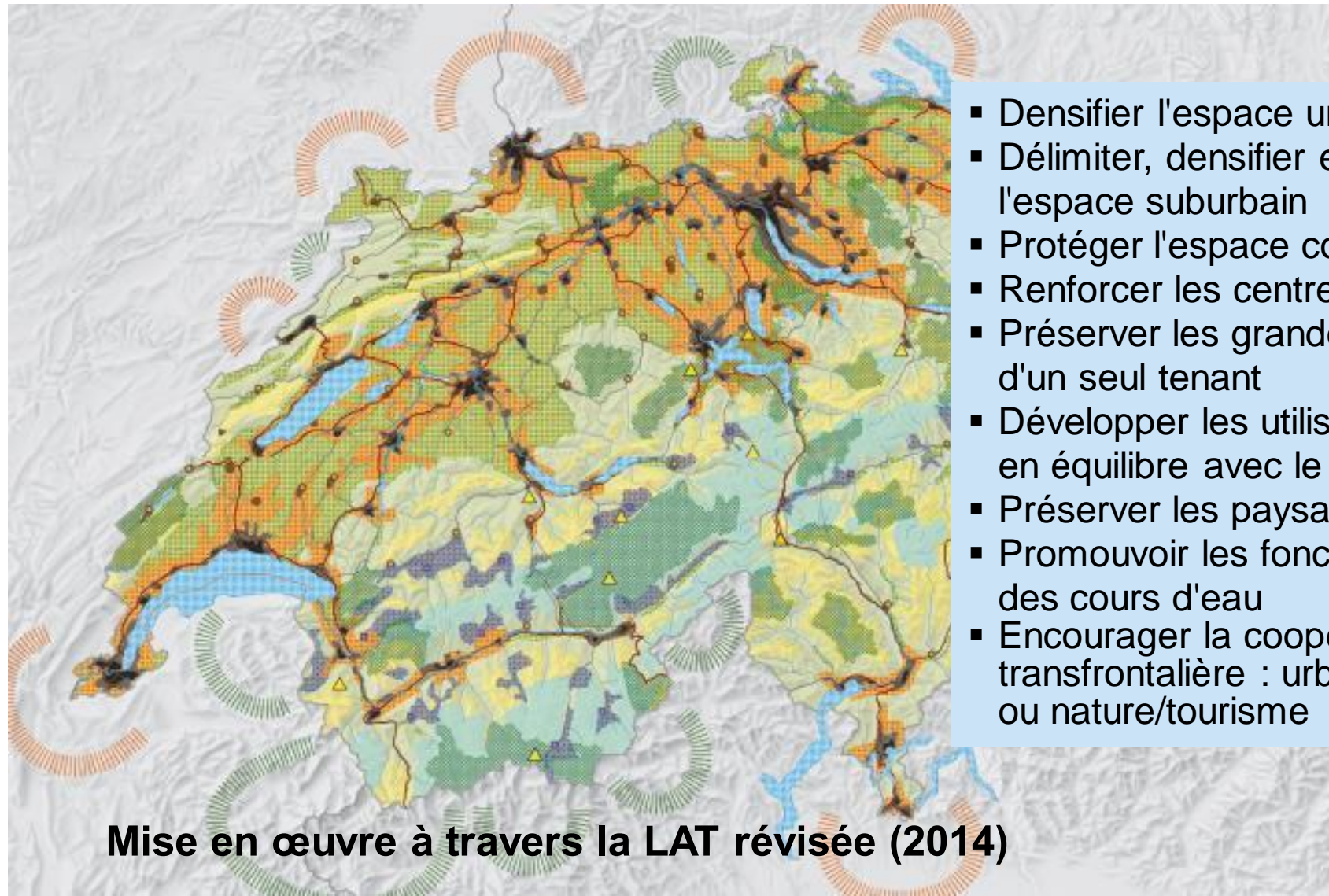
Former des espaces d'action



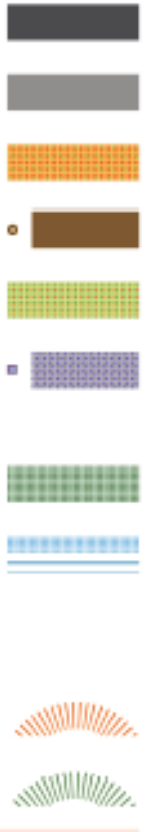
- Espaces métropolitains
- Région de la capitale
- espaces marqués par des villes petites et moyennes
- territoires d'action alpins
- coopérations existantes
- Partenariats entre territoires d'action, villes et agglomérations
- Mise en réseau des centres ruraux
- Utiliser la situation frontalière



Valoriser l'habitat et les paysages



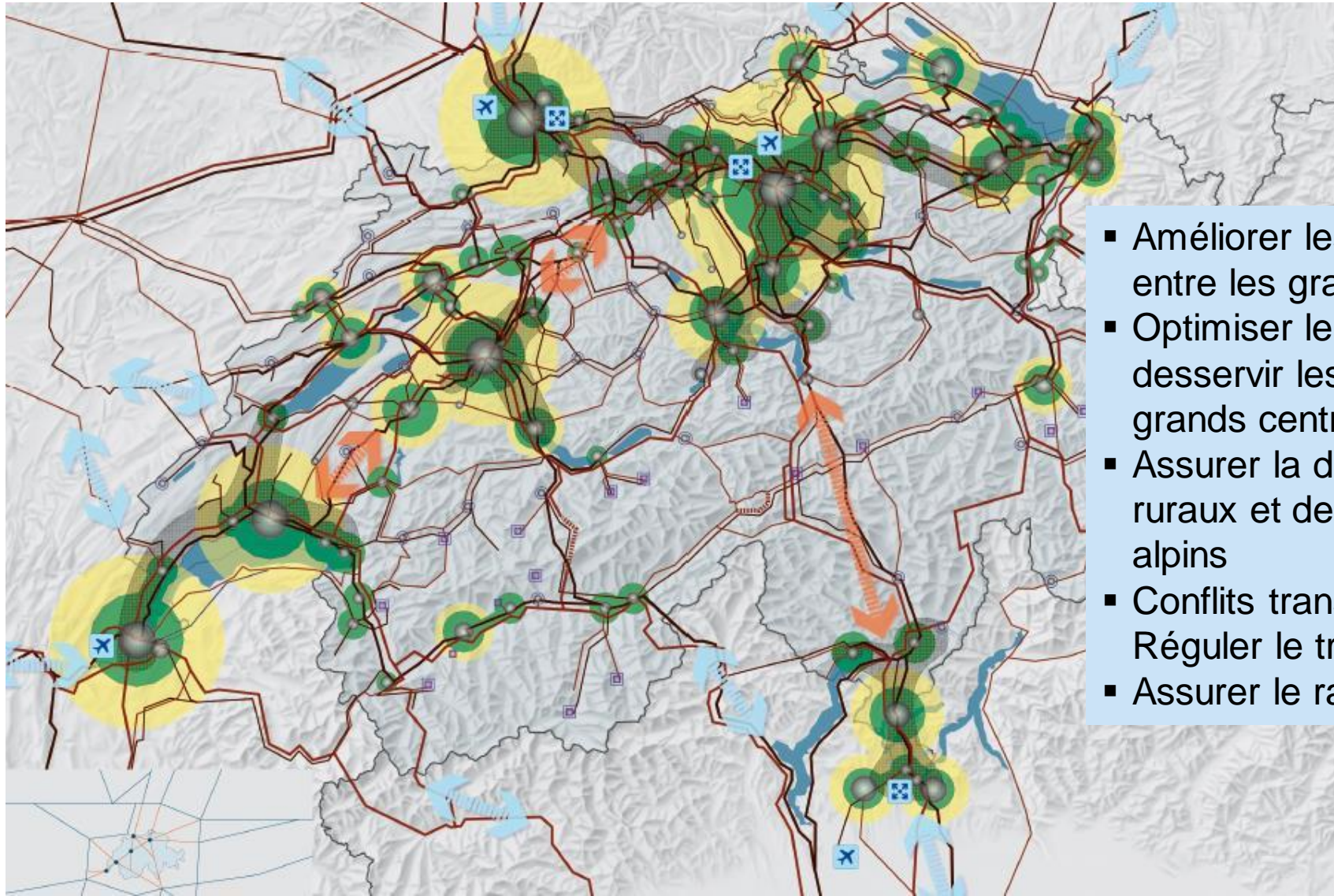
- Densifier l'espace urbain
- Délimiter, densifier et valoriser l'espace suburbain
- Protéger l'espace contre le mitage
- Renforcer les centres ruraux
- Préserver les grandes zones agricoles d'un seul tenant
- Développer les utilisations touristiques en équilibre avec le paysage
- Préserver les paysages exceptionnels
- Promouvoir les fonctions multiples des cours d'eau
- Encourager la coopération transfrontalière : urbanisation/paysage ou nature/tourisme



Mise en œuvre à travers la LAT révisée (2014)

Stratégie 3

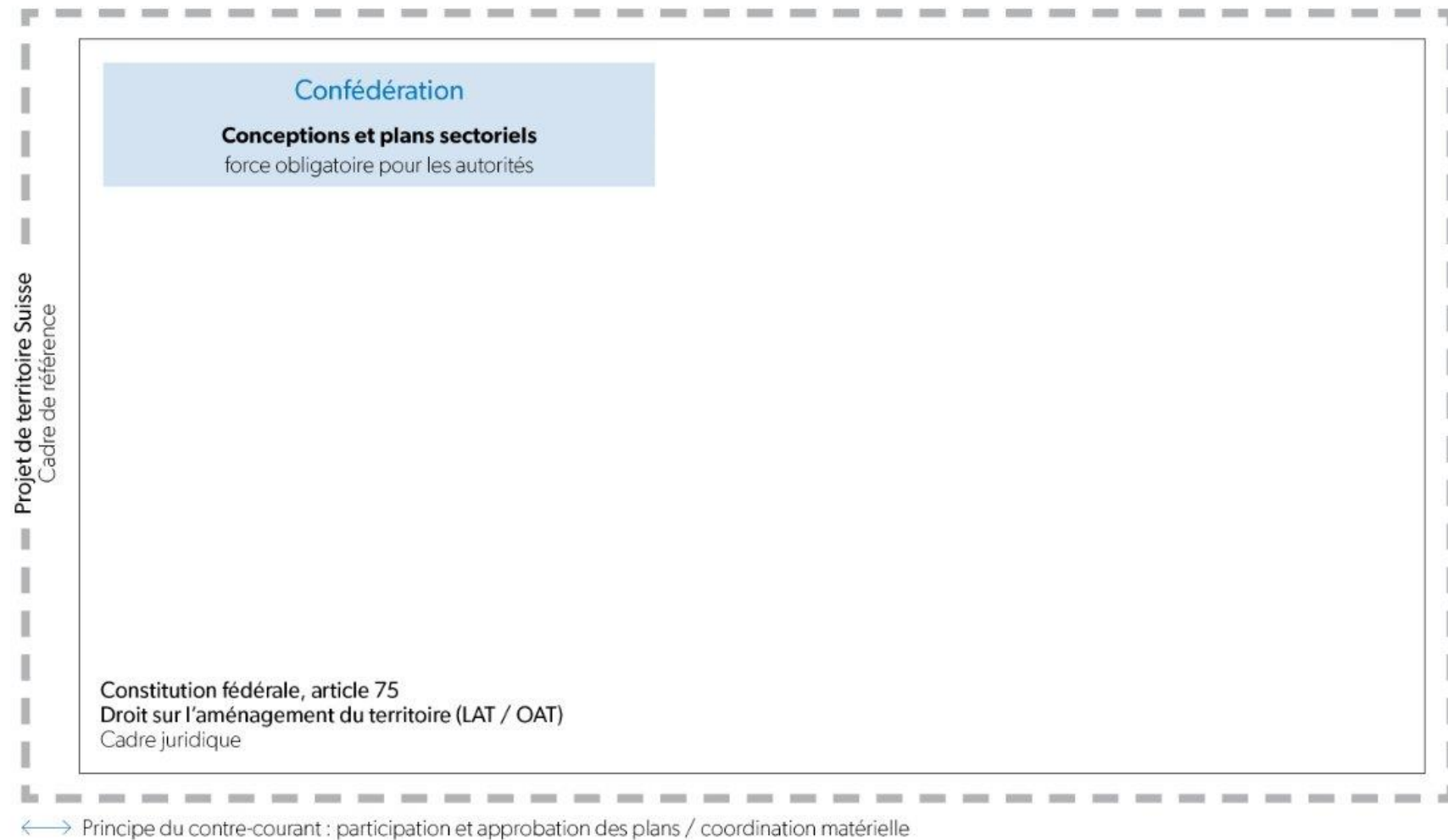
Coordonner transports, énergie et développement territorial



- Améliorer les liaisons de transport entre les grands centres
- Optimiser le trafic d'agglomération, desservir les zones d'influence des grands centres
- Assurer la desserte des centres ruraux et des centres touristiques alpins
- Conflits transit, trafic national/régional Réguler le trafic
- Assurer le raccordement à l'Europe

Aménagement du territoire en Suisse

Confédération



Constitution fédérale

Art. 60 Organisation, instruction et équipement de l'armée

¹ La législation militaire relève de la compétence de la Confédération.

Art. 83³⁹ Infrastructure routière

¹ La Confédération et les cantons veillent à garantir l'existence d'une infrastructure

Art. 87 Chemins de fer et autres moyens de transport⁴³ *

La législation sur le transport ferroviaire, les téléphériques, la navigation, l'aviation et la navigation fluviale relève de la compétence de la Confédération.

Art. 90 Énergie nucléaire*

La législation sur l'énergie nucléaire relève de la compétence de la Confédération.

Art. 91 Transport d'énergie

¹ La Confédération légifère sur le transport et la livraison de l'électricité.

Art. 104 Agriculture

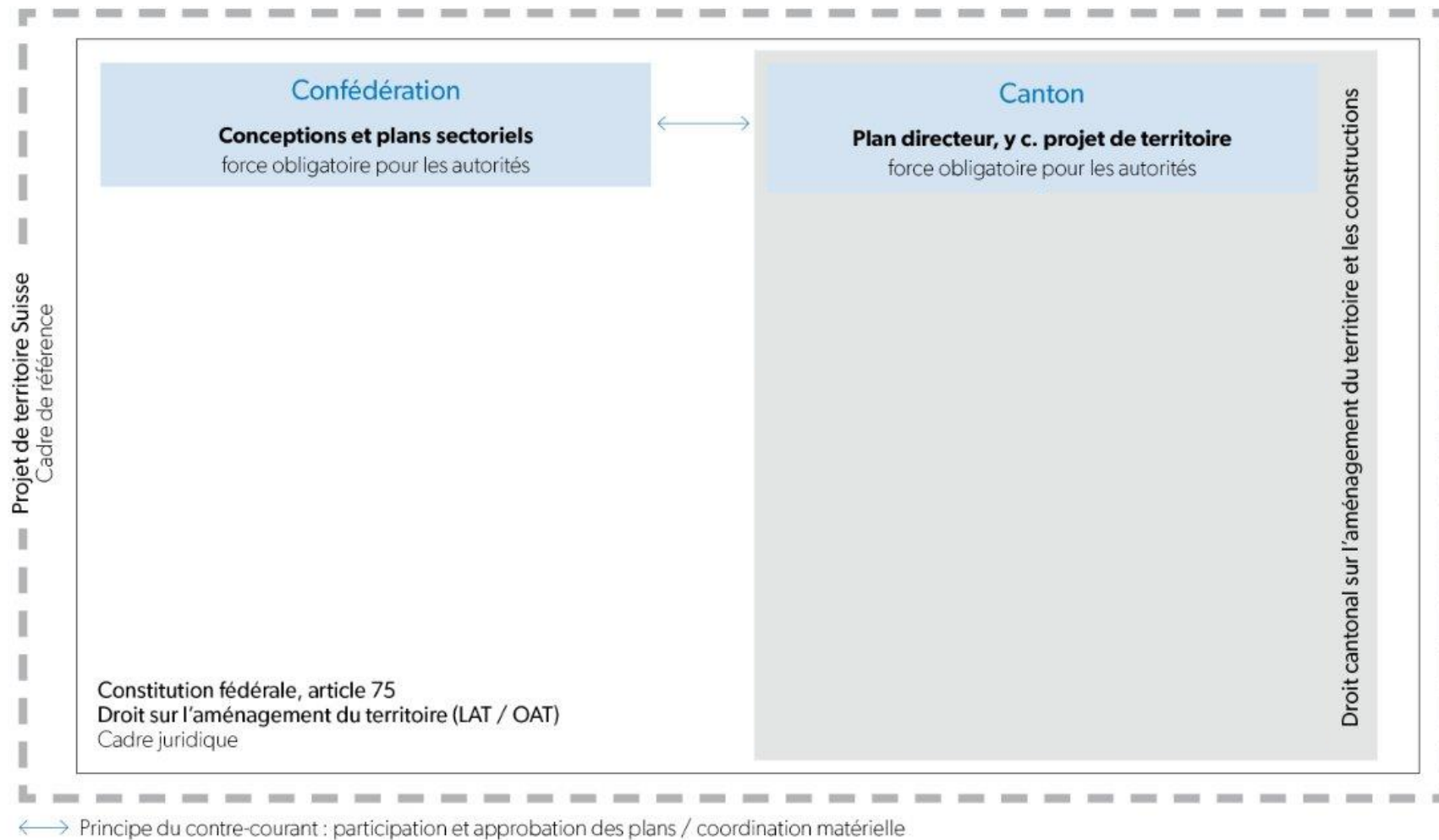
¹ La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:

Art. 121 Législation dans le domaine des étrangers et de l'asile* ⁶⁴

¹ La législation sur l'entrée en Suisse, la sortie, le séjour et l'établissement des étrangers et sur l'octroi de l'asile relève de la compétence de la Confédération.

Aménagement du territoire en Suisse

Canton



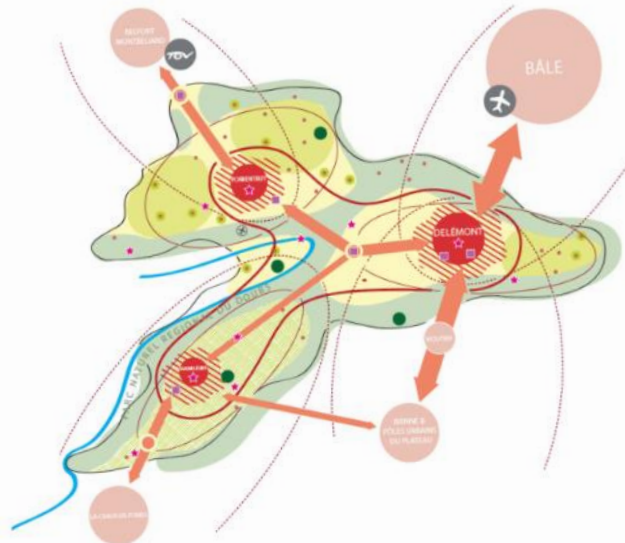
Canton

Concepts de développement territorial

Concept
de l'aménagement
cantonal

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Conception directrice
du développement territorial



concept cantonal
développement territorial

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Canton

Plans directeurs

Art 8 LAT - Contenu minimal des plans directeurs

¹ Tous les cantons établissent un plan directeur dans lequel ils précisent au moins:

- a. le cours que doit suivre l'aménagement de leur territoire;**
- b. la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire, afin d'atteindre le développement souhaité;**
- c. une liste de priorités et les moyens à mettre en œuvre.**

² Les projets qui ont des incidences importantes sur le territoire et l'environnement doivent avoir été prévus dans le plan directeur

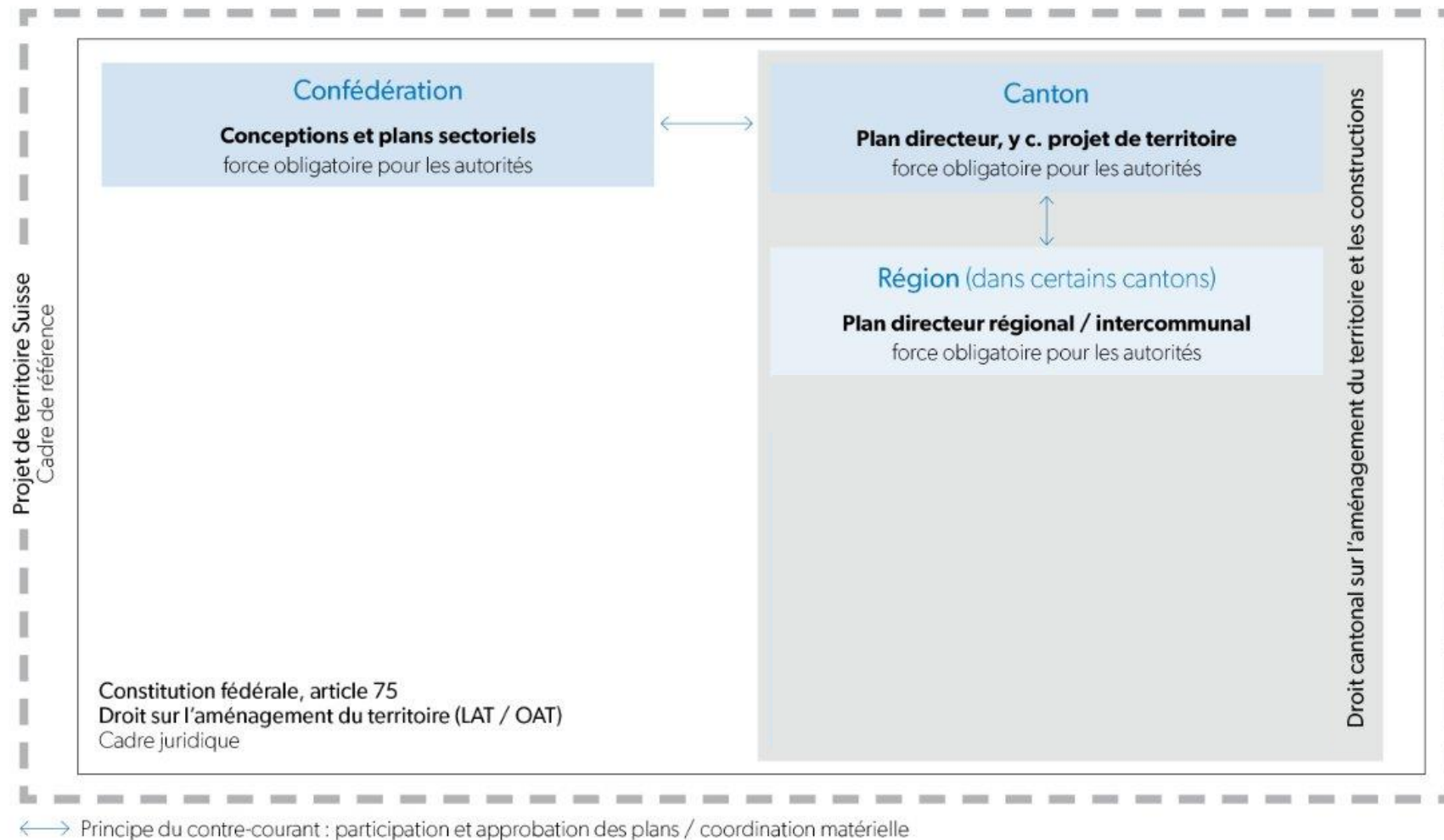
Canton

Plan directeur : plaque tournante de la coordination territoriale

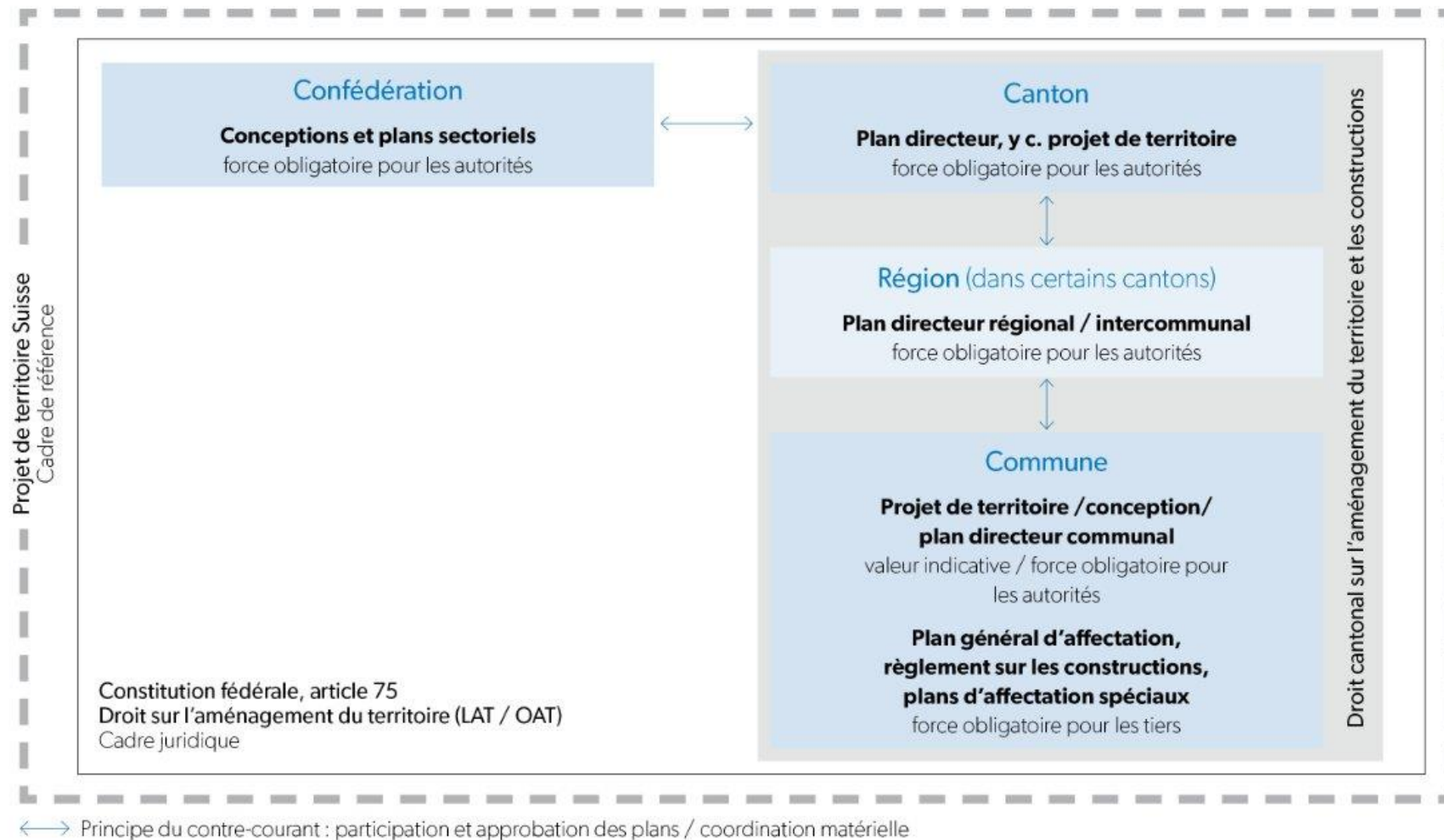


Aménagement du territoire en Suisse

Région



Le **plan d'affectation** doit reprendre les orientations du plan directeur dont le contenu est **contraignant** pour les autorités.



Aménagement du territoire en Suisse

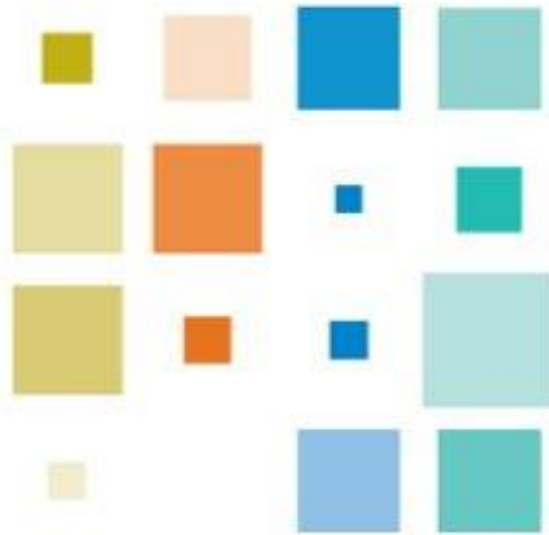
Commune

Les étapes de l'aménagement du territoire

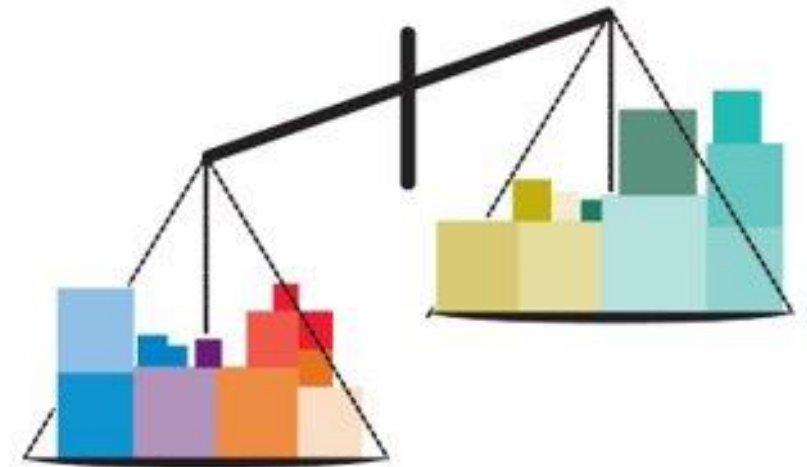
Pesée des intérêts



déterminer



évaluer



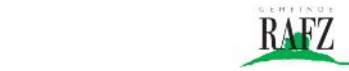
pondérer

Planification stratégique

Les communes sont (sur)sollicitées



Commune de Givisiez
Concept communal pour la mobilité douce

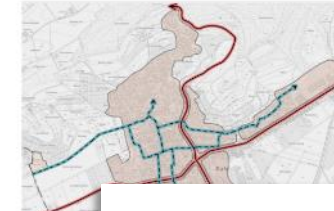


Verkehrskonzept 2031

Bericht mit Massnahmen

Gemeinde Rafz

30. Oktober 2020



CONCEPT ENERGETIQUE COMMUNAL
2019 - 2023



Renens
ENERGIE ET CREATIVE

RENENS, 1020 A 2000 WATTS POUR UNE SOCIÉTÉ DURABLE !

Février 2019

GEMEINDE
schwyz
www.gemeindechwyz.ch

Konzept Ortskernentwicklung Schwyz



Vom Gemeinderat mit Beschluss Nr. 185 vom 19. Juni 2019 erlassen.

Gemeinderat Schwyz

Der Präsident

Karin Schuler

Der Gemeindevorsteher

Michael Wüthli



EspaceSuisse

Verband für Raumplanung

Association pour l'aménagement du territoire

Associazione per la pianificazione del territorio

Associazion per la planisaziun dal territori

Planification énergétique territoriale Principes de base et interfaces

Buts, objectifs, législation sur 'l'énergie

- Constitution fédérale Cst. art. 89
- Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, initiée en 2007
- Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 du 23 déc11
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire LAT art 6, 8b, 18a du 01mai14
- Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014)
- ONU - Convention sur le climat Paris du 15 oct16
- Loi sur l'énergie LEne du 30sep16
- Loi sur le climat et l'innovation du 18juin23
- Loi fédérale sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité grâce aux énergies renouvelables [acte modificateur énergie] du 23sep23

Etapes de la planification énergétique

Planification énergétique

Niveaux de la planification énergétique dans le canton de Berne

| | Instruments de planification | Points importants | | |
|-------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|--|
| Niveau de planification | Canton | Plan directeur | — Force obligatoire/Autorités — | - sites d'approvisionnement énergétique d'intérêt cantonal |
| | Conférence régionale / Région | Plan directeur régional | | - communes importantes au plan énergétique |
| | | Plan directeur communal énergie | - énergie éolienne | |
| | Commune | plan d'affectation : plan de zones et règlement de construction / plans de quartier | - biomasse | |
| | | | — Propriétaires fonciers — | - coordination spatiale de l'offre et de la demande en énergie |
| | | | | - prescriptions agents énergétiques / obligation de raccordement |
| | | | | - bonus d'affectation |
| | | | | - part maximale d'énergies non renouvelables |

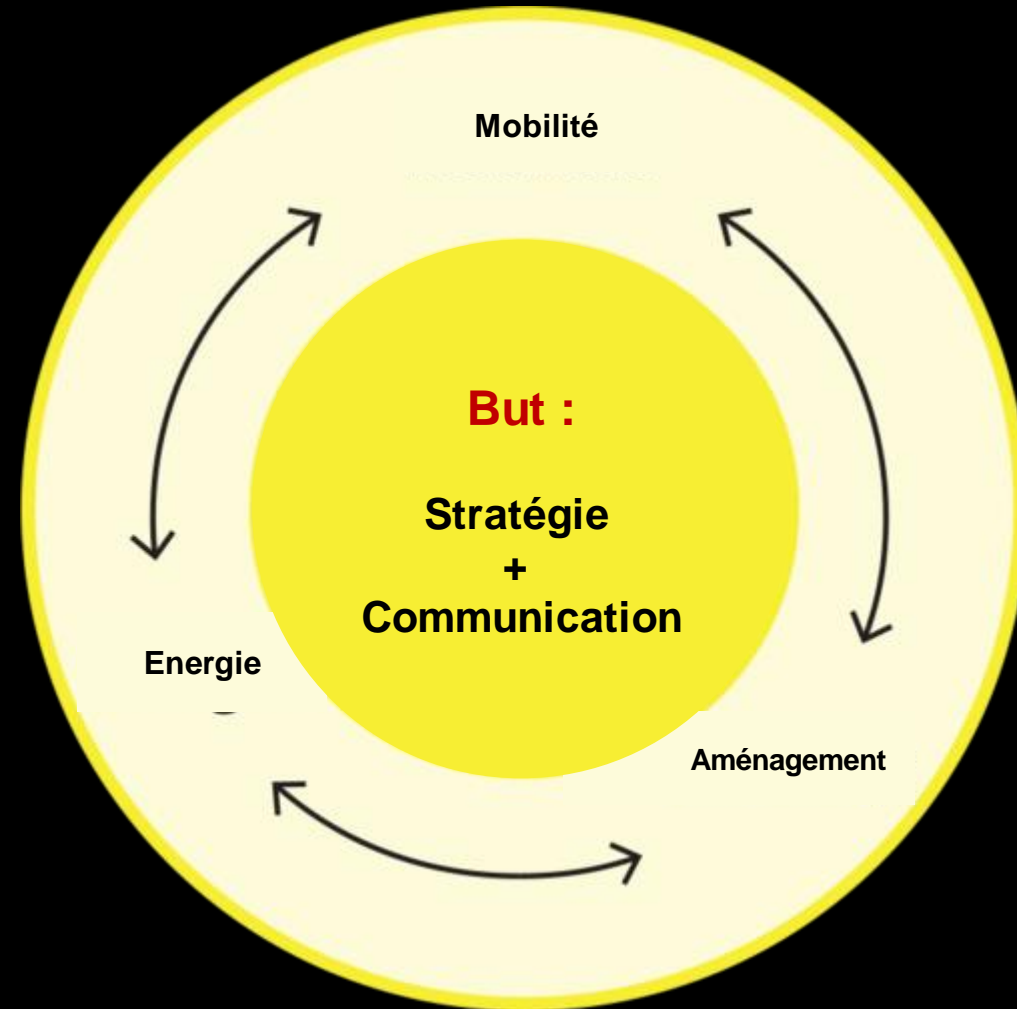
Lien avec l'aménagement du territoire

Planification énergétique territoriale

Les trois thèmes

- Énergie
- Mobilité
- Habitat / aménagement du territoire

sont étroitement liés



La commune idéale

Des communes optimisées sur le plan énergétique...

- **Courtes distances** et mixité d'utilisation
- **Infrastructures de mobilité** sûres et attrayantes pour les transports publics et les modes doux
- **Densité** de l'habitat
- **Construction durable** et optimisée sur le plan énergétique
- Si possible, énergie produite et stockée **sur place**
- **Potentiels énergétiques** reconnues et utilisées.
- Compétence de planification **régionale**



Des objectifs clairs – une mise en œuvre difficile Exemples

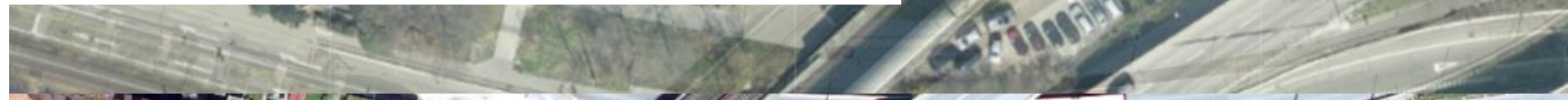


Propriétaire Ville de Berne (Fonds de la ville pour la politique foncière et du logement)

2006 Étude Metron AG (site à 2000 watts)

2018 Occupation 3e étape

Parc immobilier ancien : 108 logements (année de construction 1946),
nouveau : 146 logements.



Bern BE – Quartier Stöckacker Sud - densification
Niveau d'action : LAT1 2014 (changement de paradigme)

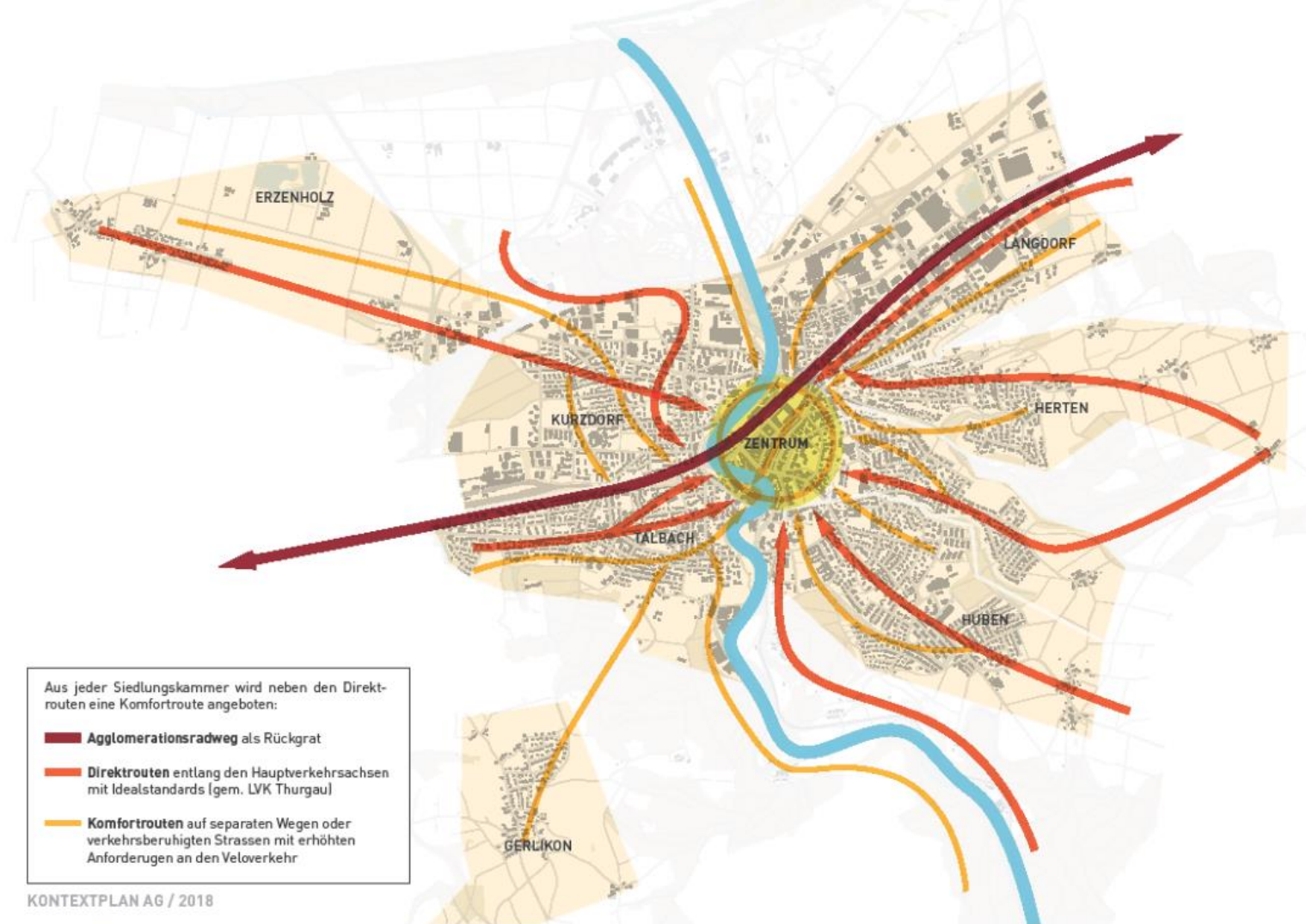


Abbildung 1: Netzphilosophie Veloverkehr

Frauenfeld TG – Concept de mobilité douce

Niveau d'action : durabilité de la planification stratégique

De nombreuses communes de Suisse ont de quoi envier celle de Cheseaux-sur-Lausanne car elle a pu gérer, par un concours de circonstances mais aussi par une très bonne planification, la gestion d'un important trafic traversant le village et donner à ce dernier un véritable centre convivial. Pourtant, pas moins de 28'000 véhicules passaient par le centre du village vaudois jusqu'à ce que la route de contournement soit construite en 2001. Si cet aménagement a permis de réduire le trafic de transit de plus de 80%, il n'a pas résolu tous les problèmes. En effet, sept ans plus tard, soit en 2008, le contournement avait déjà atteint les limites de sa capacité car de nombreux véhicules ont à nouveau traversé le village pour éviter les embouteillages. La commune a été contrainte de prendre des mesures – elle est la première étonnée du résultat!



Cheseaux-sur-Lausanne VD – Revalorisation du centre

Niveau d'action : concours



Extrait du règlement de Binningen

L'indice d'utilisation du sol peut être augmenté de 10 % (mesure relative) pour les constructions qui atteignent au moins le standard Minergie P ou des standards comparables.

Le respect des normes énergétiques doit être prouvé dans le dossier de demande de permis de construire". Grâce au bonus énergétique, la commune compte, à l'automne 2023, environ 84 bâtiments qui respectent le standard Minergie P. Au total, plus de 140 bâtiments sont certifiés Minergie.



Binningen BL – Bonus Efficacité énergétique
Niveau d'action : encourager de manière ciblée



Thoun BE – Des espaces verts plutôt qu'un indice d'utilisation du sol
Niveau d'action : règlement communal comme instrument de contrôle



Prangins brode son avenir au centre

La commune de Prangins a investi dans la valorisation et la densification de son centre de village, inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Pendant dix ans, elle a mené plusieurs concours pour transformer des bâtiments qui lui appartenaient et créer une nouvelle place publique. Avec cette réalisation, elle montre l'exemple et prouve que la densification est possible partout, y compris dans des sites bâtis protégés, pour autant que l'on intervienne avec doigté et qualité.

Prangins VD – Densifier vers l'intérieur avec ISOS
Niveau d'action : politique foncière active



Les bâtiments du centre ancien ne doivent pas rester vides. Les rez-de-chaussée doivent être attrayants, et les façades ne doivent pas se délabrer. Afin de donner un nouveau souffle au centre ancien, la ville de Porrentruy soutient les propriétaires dans la réhabilitation des bâtiments, notamment avec l'analyse d'immeuble EspaceSuisse. L'analyse leur propose des idées de rénovation et vérifie leur faisabilité financière.

Porrentruy JU – Réhabilitation de l'habitat dans le centre ancien
Niveau d'action : soutien avec l'analyse d'immeuble EspaceSuisse

L'exemple de Delémont JU

En 2007, la Ville s'est entendue avec les communes voisines pour que les grandes surfaces restent l'apanage du centre régional et que les villages voisins lui transmettent les demandes des distributeurs concernés⁵. La Ville s'est ainsi trouvée à plusieurs reprises en position de proposer à des acteurs comme Migros ou Aldi de s'implanter au centre-ville, où le contexte est plus favorable qu'en frange de ville ou dans les localités voisines. Indéniablement couronnée de succès, la démarche montre que le renforcement des centres est une tâche régionale. Seule la prise de conscience de l'importance d'un centre fort amène les communes à adopter une attitude solidaire, qui les met en position de force relative face aux chaînes commerciales.



Photo: Dietlikon ZH

Delémont JU – Maintien des commerces au centre-ville

Niveau d'action : stratégie intercommunale

La cité Turmmatt est agrandie et rénovée au lieu d'être détruite

Construit pour des ouvriers dans les années 1940, la cité Turmmatt à Altdorf n'était plus conforme aux besoins actuels en matière de logement. Au lieu de détruire les bâtiments vétustes et sous-utilisés, des citoyens engagés sont parvenus à les rénover et à les agrandir. La commune a joué un rôle important dans ce processus, en exigeant la conservation de la cité ouvrière: elle a jugé important que le parc immobilier soit développé ou remplacé, mais uniquement par un projet de grande qualité. Suite à ces démarches, les habitations ont finalement pu être rénovées de manière conforme au marché et répondent à nouveau aux exigences des locataires. Point fort de ces transformations: la structure du lotissement d'origine est toujours clairement lisible.



Altdorf UR – Rénover l'existant
Niveau d'action : durabilité et réemploi



Merci pour votre attention!